DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE L’UNION DES COMORES

46ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

**(03 mai 2024)**

**Par S.E.M. Paul Empole Losoko Efambe**

**(Ambassadeur, Représentant Permanent)**

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo souhaite la bienvenue à la délégation de l’Union des Comores et la remercie de la présentation de son rapport national au titre du quatrième cycle de l’EPU.

Elle la félicite pour avoir mené plusieurs actions afin de rendre la CNDHL plus conforme aux Principes de Paris, notamment par la promulgation de la Loi No23-013/AU du 27 juin 2023. De même pour avoir amélioré son arsenal juridique depuis sa ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, notamment en donnant une série de formations sur les normes internationales des droits de l’homme et la lutte contre la torture en faveur des gendarmes et des policiers, et en adoptant un nouveau code pénal en 2020, lequel prévoit et réprime également la traite des personnes.

Nous la félicitons également pour avoir adopté la loi relative à l’organisation judiciaire en Union des Comores en décembre 2020 afin de pallier aux contraintes d’accès à la justice et de son indépendance.

Dans un esprit constructif, ma délégation recommanderait à la délégation de l’Union des Comores de finaliser la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui est en cours au Parlement, ainsi que l’adoption de la loi cadre pour l’égalité homme-femme.

Enfin, ma délégation souhaite plein succès à la délégation de l’Union des Comores dans la conduite de son examen périodique universel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.